



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34684

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels de la Conférence de la ruralité.

Texte de la réponse

La Conférence de la ruralité avait été créée par l'article premier de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (LDTR) afin de suivre la mise en oeuvre des dispositions de cette loi. La composition de la conférence comportait des membres du Parlement, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et des représentants des secteurs économiques, associatifs et familiaux du milieu rural, soit une cinquantaine de membres. Présidée, selon la loi, par le ministre en charge des affaires rurales, la conférence ne s'est tenue qu'à deux reprises, en mars 2006 et en février 2007, au ministère de l'agriculture. En leur temps, ces deux réunions ont essentiellement consisté en une information des membres de la conférence sur l'avancement de politiques en lien avec les objectifs poursuivis par la LDTR. La conférence n'a pas émis de propositions spécifiques. La Conférence de la ruralité n'était dotée ni de moyens budgétaires ni de personnels dédiés. Au vu de ces éléments, la décision de suppression de la Conférence de la ruralité a été prise à la suite d'une réunion interministérielle tenue le 21 novembre 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34684

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8088

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9646